



## **Contribution de l'Association *Les Daillis*, d'Anthy-sur-Léman dans le cadre de la concertation publique sur le projet de liaison autoroutière concédée Machilly-Thonon les Bains**

L'association Les Daillis d'Anthy-sur-Léman est une association de défense, de valorisation et de sensibilisation au patrimoine bâti, paysager et naturel.

Habitants du Chablais et de la commune d'Anthy-sur-Léman et membres d'une association active depuis de nombreuses années, nous sommes convaincus que notre territoire entre lac et montagnes constitue un patrimoine exceptionnel.

Le fuseau, tel que proposé par le projet, passe dans le périmètre de protection rapproché de la source de captage d'eau potable de la commune d'Anthy-sur-Léman et constituera une véritable menace concernant son approvisionnement en eau potable.

Une eau potable d'une excellente qualité, ne nécessitant aucun traitement chimique et alimentant notre village par mode gravitaire. Cette source représente notre plus important patrimoine. Les études et recherches entreprises depuis quelques années ont permis d'affirmer que cette source pourra alimenter plus de 10 000 personnes et contribuer ainsi à la pérennité de l'approvisionnement non seulement pour la commune d'Anthy, mais également pour les communes voisines.

Cette valeur exceptionnelle a été reconnue par l'État, par le périmètre de protection interdisant tout déblai défini par arrêté préfectoral en 1986.

Nous sommes très surpris et inquiétés, d'apprendre qu'une dérogation à l'arrêté préfectoral est envisagée!

Les réponses apportés aux nombreuses questions concernant l'impact du projet proposé sur notre source d'eau ne sont pas satisfaisantes : les dispositifs d'étanchéité ne font pas l'unanimité parmi les spécialistes et le rôle des remblais sur la qualité de l'eau potable n'est pas connu. Le fuseau a été déterminé sans même tenir compte du résultat des forages supplémentaires envisagés. Aucun tracé alternatif n'a été envisagé dans ce secteur.

Nous redoutons en outre un impact considérable des 15 000 véhicules estimés se déversant en partie sur notre réseau routier local, déjà saturé notamment aux heures de pointe et en fin de semaine depuis la mise en service du contournement de Thonon. L'impact du diffuseur d'Anthy sur la circulation locale n'a pas été étudié dans le cadre du projet présent.

Le tracé envisagé ainsi que les dispositifs de sécurité indispensables vont en outre constituer une véritable barrière entre le lac Léman et sa montagne, découpant le paysage, interrompant les sentiers de promenade et de randonnées, destructurant les corridors biologiques et mettant en péril l'équilibre hydrologique.

Pour les raisons évoquées, nous ne pouvons être favorables au projet autoroutier proposé. Nous estimons qu'une solution durable et bénéfique pour le territoire passera nécessairement par un projet misant en priorité sur le réseau des transports en commun sur réseau ferré.

Anthy-sur-Léman, 18 mars 2016

Andrea Spöcker-Derrouaz, présidente de l'association